

Nom commercial: Basilici aetheroleum

Date de révision: 17.01.12

Numéro de la matière: 013625

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.01.12

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial

Basilici aetheroleum
 N° d'article 01362500

Identification de la société/entreprise

Adresse

Hänseler AG
 Industriestrasse 35
 9101 Herisau
 No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
 Numéro de Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51
 téléphone d'appel
 d'urgence
 Adresse email de la sdb@haenseler.ch
 personne
 responsable pour
 cette FDS

02. Dangers possibles

Classification

Classification Xn, R22
 N, R52/53

Symboles de danger

N Dangereux pour l'environnement
 Xn Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 Aquatic Chronic H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
 3 effets néfastes à long terme.

03. Composition / information sur les composants

Composants dangereux

p-mentha-1,4(8)-diène

No. CAS 586-62-9
 No. EINECS 209-578-0
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
 Flam. Liq. 3
 Aquatic Chronic
 2

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6
 No. EINECS 201-134-4

Nom commercial: Basilici aetheroleum

Date de révision: 17.01.12

Numéro de la matière: 013625

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.01.12

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

4-Allylanisol

No. CAS 140-67-0

No. EINECS 205-427-8

Concentration	>=	50		%
---------------	----	----	--	---

No. CAS 93-15-2

No. EINECS 202-223-0

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

Classification Xn, R22

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

(+)-1-Méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène

No. CAS 7705-14-8

No. EINECS 231-732-0

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

Classification Xi, R38

N, R50/53

R10

R43

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

alpha-Pinène

No. CAS 80-56-8

No. EINECS 201-291-9

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

Classification Xn, R20/21/22-R65

Xi, R36/38-R43

N, R51/53

R10

bêta-Pinène

No. CAS 127-91-3

No. EINECS 204-872-5

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

Classification Xn, R20/21/22-R65

Xi, R36/38-R43

N, R51/53

R10

p-Isopropyltoluène

No. CAS 99-87-6

No. EINECS 202-796-7

Concentration	>=	1	<	10	%
---------------	----	---	---	----	---

Classification Xi, R36/37/38

R10

04. Premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins / Symptômes

Irritant pour les voies respiratoires. troubles de système nerveux central, Céphalées, Vertiges, Nausées, Fatigue, Crampes ou douleurs musculaires, Perte de connaissance

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

07. Manipulation et stockage

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Nom commercial: Basilici aetheroleum

Date de révision: 17.01.12

Numéro de la matière: 013625

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.01.12

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Eviter contamination de la peau et les yeux.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire - Note

Anti-gaz de la classe A1. Masque complet, filtre A2

Protection des mains

Gants de protection	
Matériau approprié	alcool polyvinylique
Gants de protection	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes de protection

09. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat	liquide
------	---------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair

Valeur	78	°C
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

Point d'ébullition

Remarque	Non déterminé
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

Pression de vapeur

Valeur	175	à	300	kPa
Température	50	°C		
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur			

Densité

Valeur	< 1	g/cm ³
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

Hydrosolubilité

Remarque	insoluble
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Fumée, oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques

Nom commercial: Basilici aetheroleum

Date de révision: 17.01.12

Numéro de la matière: 013625

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.01.12

Effet irritant / caustique**Irritation aiguë de la peau**

Remarque le produit est irritant pour les muqueuses.
 Source Fiche de données de sécurité approvisionnementneur

Corrosion aiguë des yeux

Remarque risque de graves lésions oculaires.
 Source Fiche de données de sécurité approvisionnementneur

Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)**Expériences issues de la pratique**

risque d'affections hépatiques et rénales. Dessèche la peau.

12. Informations écologiques**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination**Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Carte pour désignation du danger	9
Désignation de la marchandise	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Sources de danger	p-mentha-1,4(8)-diène

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S
Sources de danger	p-mentha-1,4(8)-diène
Polluant marin	Marine Pollutant

Transport aérien

No. ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S
Sources de danger	p-mentha-1,4(8)-diène

15. Informations réglementaires

Nom commercial: Basilici aetheroleum

Date de révision: 17.01.12

Numéro de la matière: 013625

Version: 1 / CH

Date d'impression: 17.01.12

Étiquetage selon les Directives CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

N Dangereux pour l'environnement
Xn Nocif

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient 4-Allylanisol;(+)-1-Méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène;alpha-Pinène;bêta-Pinène

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger**

GHS07 point d'exclamation

Mention d'avertissement

Wng Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501.1 Dispose of contents/container to industrial incineration plant.

16. Autres données**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

10 Inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
22 Nocif en cas d'ingestion.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.